



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE CHAMPAGNY EN VANOISE (Savoie)
SÉANCE DU 14 JANVIER 2026**

N° 2026 003

L'An Deux mille vingt-six, le 14 janvier à 18H00, le Conseil Municipal de la Commune de 73350 -CHAMPAGNY EN VANOISE, légalement convoqué le 7 janvier 2026, sous la Présidence de M. René RUFFIER LANCHE, Maire.

Présents : René RUFFIER LANCHE, Denis TATOUD, Florian SOUVY, Vincent RUFFIER DES AIMES, Olivier SACHE, Xavier BRONNER, Robert LEVY, Thierry RUFFIER DES AIMES, Florence MARMONIER, Lucas PENASA, Arnaud JOLY, Françoise VILLARD

Absents : Olivier CHENU

Nombre en Membres :	15
En exercice :	13
Suffrages exprimés :	12
Votes pour :	12
Votes contre :	00
Ne prend pas part au vote :	00

Objet : Approbation des modifications statutaires du Syndicat Départemental d'Energie de la Savoie (SDES)

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le Syndicat Départemental d'Energie de la Savoie (SDES), autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité, a progressivement élargi ses compétences pour répondre aux besoins des collectivités.

Il ajoute que le SDES propose désormais un accompagnement technique et financier sur diverses missions : l'enfouissement des réseaux secs, la performance énergétique de l'éclairage public, la rénovation énergétique du patrimoine bâti, la production d'énergie renouvelable mais aussi la mobilité électrique.

Il convient d'accepter la modification des statuts du SDES permettant notamment l'intégration des EPCI et de développer de nouveaux services à l'intention de ses adhérents.

- Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les dispositions des articles L5711-1, et L 5211-17;

— MAIRIE DE CHAMPAGNY EN VANOISE —

- Vu la délibération n° CS 4-3-2025 en date du 5 novembre 2025 par laquelle le comité syndical du Syndicat Départemental d'Énergies de la Savoie (SDES73) a accepté à l'unanimité la modification des statuts du syndicat;
- Vu le projet de statuts modifiés ;
- Considérant que le syndicat doit consulter l'ensemble de ses membres concernant ces modifications, et ce, conformément aux dispositions visées ci-dessus ;

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil municipal

- ACCEPTE la modification des statuts proposée par le Syndicat Départemental d'Énergies de la Savoie.

« Certifié exécutoire, dûment habilité aux présentes
Conformément à la Loi du 02 Mars 1982 »

POUR EXTRAIT CONFORME,

Le Maire,
René RUFFIER LANCHE

